Chambre les bills enrôlés suivans du Sénat:

Acte pour venir au secours de Francis Ann Williams, … de J. Chambers, et de Pierre Martin.

Acte pour créer une place additionnelle d'inspecteur de tabac pour la ville de Lafayette, paroisse Jefferson.

Acte pour incorporer l'Académie de Gretna.

M. Ledoux, le secrétaire privé du gouverneur, a informé le Sénat que le gouverneur avait approuvé et signé les bills enrôlés suivans:

Acte pour changer les lignes qui divisent les paroisses Caddo et De Soto, et pour d'autres objets.

Acte pour incorporer la seconde Eglise Presbytérienne de la ville et paroisse d'Orléans.

Acte pour assurer l'audition de certaines affaires devant la Cour Suprême.

Acte permettant à Robert Spedden de s'absenter.

Acte pour autoriser les notaires publics à administrer certains sermens.

Acte relatif à la vente du Collège de la Louisiane et pour d'autres objets.

Acte pour accorder une pension à Charles Craycroft.

Acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise Protestante Episcopale de la paroisse Ouest Baton Rouge.

Acte pour venir au secours de E. K. Wilson et H. Bry, cautions de John Williams, ci-devant shérif de Ouachita.

Acte pour venir au secours de H. M. Bry, S. Hemphill, et J. H. Rallen, cautions de Thomas Scarborough ci-devant shérif de Ouachita.

Acte pour venir au secours de S. P. Briant.

Acte statuant sur la publication des discussions de la Cour Suprême.

Acte pour venir au secours de la municipalité No 1.

Et il a aussi délivré un message écrit de la part de Son Excellence.

Sur motion de M. Dupré, l'acte pour autoriser les citoyens de la paroisse St. Landry à se réunir à l'effet de s'assurer par la voix du scrutin s'il convient de transporter le siège de la justice des Opelousas à quelque autre endroit.

La première section du dit bill, conçue ainsi qu'il suit, a été lue:

Il est décrété, etc., Que le second lundi d'avril prochain, dans chaque district d'élection de la paroisse St. Landry, un bureau sera ouvert depuis neuf heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M. à l'effet de s'assurer par la voix du scrutin s'il convient de transporter le siège de Justice de la ville des Opelousas, à quelqu'autre endroit de la paroisse.

M. Dupré a demandé le rejet de la dite section, et l'appel nominal sur sa motion.

MM Allen, Carter, Declouet, Dupré, Edwards, Kenner, Labauve, Morancy, Slidell, Maunsel White ont voté pour le rejet, 10 voix.

MM. Downs, Harmanson, Marshall, ont voté contre, 3 voix.

En conséquence la dite section a été rejetée.

Sur motion, le reste du bill a été rejeté.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Carter a demandé que le Sénat s'occupât de nouveau du bill pour venir au secours de la Compagnie de la Bourse des négocians, lequel bill avait été rejeté.

Cette motion a prévalu, et le dit bill a subi sa seconde lecture et a été adopté.

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa 3me lecture et il a passé, et le secrétaire a informé la Chambre du concours du Sénat au dit bill.

M. Marshall a obtenu la permission de présenter, sans en avoir donné avis au préalable, au bill intitulé: Acte pour venir au secours de Cornelius J. Boyedon.

Le bill conçu ainsi qu'il suit, a été lu:

Il est décrété, etc, que Cornelius J. Boyedon est et demeure émancipé afin qu'il lui soit permis, après qu'il aura obtenu son diplôme, d'exercer la profession d'avocat, dans cet Etat.

Sur motion et après dispense des règles, ce bill a subi sa 2de lecture et M. Labauve a demandé l'appel nominal sur l'adoption.

MM Carter, Declouet, Dupré, Edwards, Harmanson, Kenner, Ledoux, Marshall, Morancy, Slidell et Maunsel White ont voté pour l'adoption—11 voix; et MM. Bernard et Labauve ont voté contre.

En conséquence, le dit bill a été adopté.

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa 3me lecture et a passé.

Sur motion de M. Morancy, le Sénat s'est occupé de l'acte pour venir au secours des contribuables de la paroisse Tensas et pour d'autres objets.

Ce bill a subi sa 2me lecture et a été adopté.

Sur motion, et après dispense des règles, il a subi sa 3me lecture et a passé.

Le greffier de la Chambre a informé le Sénat du concours de la Chambre aux amendemens du Sénat, aux bills suivans de la Chambre:

Acte relatif aux avis publics dans tout l'Etat.

Acte supplémentaire aux divers actes concernant la célébration du mariage.

Acte relatif aux témoins en matières criminelles.

Et il a informé le Sénat que l'orateur de la Chambre avait signé les bills enrôlés du Sénat, intitulés:

Acte pour incorporer l'Académie de Gretna.

Acte pour créer une place additionnelle d'inspecteur de tabac pour la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson.

Et il a soumis à la signature du président du Senat les bills enrôlés suivans de la Chambre:

Acte pour amender la Charte de la Compagnie et Banque du Gaz de la Nlle-Orléans.

Acte pour venir au secours de Jean Baptiste Hardy, h. c. l.

Acte pour amender les divers actes pour incorporer la ville des Natchitoches.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte relatif au Bureau médical du district Est de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 27 mars 1840.

Acte en faveur de Edouard Louvet.

Acte pour venir au secours de Uranie Amy.

Acte pour venir au secours de James McFeely.

Acte pour abroger toutes les lois relatives à l'incorporation de la ville de St-Francisville, paroisse Ouest Feliciana.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la Compagnie du Bac à vapeur du Marché Ste-Marie, approuvé le 8 mars 1841.

Acte affectant une autre somme d'argent à l'usage de la Commission …

[illegible] d'une commission pour … dans cet Etat.

[illegible] … qualifiés de … paroisses Vermilion, Tensas et Morehouse, à désigner … [illegible]

Acte … encourager … [illegible] … 1835.

Acte pour amender la … section de l'acte pour incorporer la ville de Covington, approuvé le 2 avril 1832.

Acte pour permettre à William Keay de nettoyer le Bayou Creek dans la paroisse St-Tamany, et pour d'autres objets.

Acte pour reannexer un certain territoire à la paroisse Catahoula.

Acte affectant une certaine somme d'argent à l'usage de l'Association des Artisans et d'agriculture de l'Etat de la Louisiane, et pour d'autres objets.

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire un certain relevé et de le présenter à la session prochaine de la Législature.

Résolution relative à la Fausse-Rivière et au bayou Crocodile.

Et il a soumis au concours du Senat la résolution suivante:

Attendu que les deux Chambres de la Législature ont adopté une résolution pour ajourner la Législature, sine die, le lundi 10 du courant, à midi, et attendu que la Délégation d'Orléans a soumis à la Chambre un rapport contre le juge Preval, dont la Chambre n'a pas disposé; et attendu que d'autres rapports d'une haute importance doivent être présentés;

Il est résolu, &c., Que la résolution fixant l'ajournement sine die de la Législature soit annulée, et que la session soit prolongée jusqu'à minuit, heure à laquelle la Législature s'ajournera sine die.

Sur motion de M. Slidell, le Sénat s'est occupé de l'acte pour augmenter les revenus de l'Etat, pour réduire les salaires de certains officiers, et pour d'autres objets.

La 1re section dudit bill conçu ainsi qu'il suit, a été lue:

Il est décrété, &c. Que la 10me section de l'acte intitulé: Acte pour augmenter les revenus de l'Etat, pour réduire le salaire de certains officiers, et pour d'autres objets, approuvé le 5 avril 1843, soit et demeure amendée de manière à autoriser le shérif de la Cour criminelle de la Nouvelle-Orléans, à nommer avec l'approbation de ladite Cour, trois constables pour ladite Cour, chacun desquels recevra un salaire de cinq cents piastres, payable par quartier, des fonds du Trésor de l'Etat, sur le mandat desdits constables, contresigné par ledit shérif; bien entendu que ledit shérif sera responsable de la conduite desdits constables.

M. Kenner a demandé l'appel nominal sur l'adoption de ladite section.

MM. Bernard, Carter, Declouet, Downs, Dupré, Edwards, Labauve, Ledoux, Slidell et Maunsel White ont voté pour l'adoption;—10 voix.

MM. Allen, Harmanson, Kenner et Marshall ont voté contre;—4 voix.

En conséquence ladite section a été adoptée.

Les autres sections du bill ont été lues et adoptées.

Sur motion et après dispense des règles, ledit bill a subi sa 3me lecture, et a passé.

Sur motion de M. Kenner, le Sénat s'est occupé de la résolution, renvoyant l'ajournement sine die de la Législature à minuit.

Cette résolution a subi sa 1re lecture, et après dispense des règles elle a subi sa 2me et sa 3me lecture, et a passé.

M. Lavaudais a rapporté comme dûment enrôlé, l'acte pour incorporer la ville de Carrollton, et le secrétaire protem du Sénat a soumis le bill à la signature de l'orateur de la Chambre.

Le secrétaire a aussi informé la Chambre du concours du Sénat à l'acte pour amender l'acte pour augmenter les revenus de l'Etat, pour réduire le salaire de certains officiers, et pour d'autres objets; et à la résolution renvoyant l'heure de l'ajournement sine die.

Et il a informé la Chambre que le président du Sénat avait signé le bill enrôlé intitulé: Acte pour incorporer la ville de Carrollton.

Et il a soumis au concours de la Chambre l'acte pour venir au secours de Cornelius C. Boyedon.

M. Downs a demandé que le Sénat s'occupât de l'acte pour changer l'époque de l'ouverture des séances de la Cour suprême à Alexandrie, dans le district Ouest de l'Etat de la Louisiane; lequel bill était ainsi conçu:

Qu'à l'avenir la Cour suprême de cet Etat commencera ses séances dans la ville d'Alexandrie, paroisse des Rapides, district Ouest de l'Etat, le 3me lundi de septembre, de chaque année.

Sect. 2. Que tous les appels qui devaient être portés devant la Cour suprême de cet Etat, à Alexandrie, dans le district Ouest de cet Etat, le 3me lundi d'octobre, seront portés devant ladite Cour le 3me lundi de septembre.

Sect. 3 Que toutes les lois ou parties de lois incompatibles avec les dispositions de cet acte, sont et demeurent abrogées.

M. Dupré a demandé l'appel nominal sur l'adoption de la motion de M. Downs.

MM. Downs et Slidell ont voté en faveur de la motion,—2 voix.

Et MM. Allen, Bernard, Carter, Declouet, Dupré, Edwards, Harmanson, Kenner, Labauve, Ledoux, Marshall, Morancy et Maunsel White, ont voté contre.—13 voix.

En conséquence la motion de M. Downs a été rejetée.

[La suite à demain.]

BŒUF—311 tierçons et 40 barils bœuf mess, arrangé expressément pour les marchés d'Angleterre, en débarquement du steamer J. M. White, à vendre par WOOD & SIMMONS, 28 m 90 Magasins

Par autorité.

No. 73.—ACTE pour venir au secours de Samuel Locke.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que le Trésorier soit et demeure par le présent autorisé à payer à Samuel Locke, sur son propre mandat, la somme de cent quarante quatre piastres et huit sous, de tous fonds dans le trésor, non autrement appropriés.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 74.—ACTE ordonnant la vente du Collège de la Louisiane et statuant sur d'autres objets.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé par le présent, à faire vendre à l'encan, dans la ville de Jackson, tous les droits, privilèges, titres et intérêts que l'Etat peut avoir au Collège de la Louisiane, circonstances et dépendances. Cette vente se fera à un, deux et trois ans de crédit, en trois paiemens égaux, portant intérêt à cinq pour cent, à partir de l'échéance de chaque terme, jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs fournissant bonne garantie personnelle, et consentant hypothèque sur la propriété. Il est bien entendu que le dit établissement, ne pourra être employé qu'à l'usage d'une institution littéraire. Et bien entendu aussi que la propriété ne pourra être vendue au-dessous de la somme de dix mille piastres.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'aussitôt que les administrateurs du Collège de la Louisiane, par une résolution du bureau, auront accepté les dispositions de la première section de cet acte, et qu'ils auront donné avis de cette acceptation, au trésorier de l'Etat, le dit trésorier sera tenu de faire annoncer immédiatement dans deux gazettes au moins, et cependant la durée de soixante jours, la vente du dit collège et de toutes les dépendances.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que si dans les soixante jours, de la promulgation de cet acte, les administrateurs du dit collège n'ont point donné leur assentiment aux dispositions de cet acte, pour une résolution de leur bureau, selon le vœu de cet acte, alors et dans ce cas, l'Avocat Général, ou l'Avocat de District de la Paroisse d'Est Féliciana, s'adressera aux tribunaux pour faire annuler la charte d'incorporation du dit collège.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le Trésorier de l'Etat aura le droit de retenir du montant provenant de la vente de la dite propriété deux et demi pour cent comme compensation pour les services requis par les dispositions de cet acte.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 8 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 75.—ACTE pour amender l'acte relatif au revenu de l'Etat.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que la section trois d'un acte intitulé: "Acte relatif au revenu de l'Etat approuvé le 26 mars 1842." sortira son plein et entier effet dans les villes de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette seulement, et ne pourra s'appliquer aux autres parties de l'Etat.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 76.—ACTE pour autoriser les notaires, à administrer certains sermens.

Sect. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à l'avenir les Notaires dans cet Etat, pourront administrer les sermens nécessaires pour mettre les citoyens blancs des Etats-Unis, en état d'obtenir leurs certificats de protection, des officiers des douanes des Etats-Unis, régulièrement autorisés.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que cet acte sera en force, à partir de sa passation.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 8 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 77.—RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Qu'il sera du devoir de l'Ingénieur d'Etat, d'examiner la pointe qui se trouve vis-à-vis des deux embouchures de la Fausse Rivière, sur le Mississippi, ainsi que le Bayou Crocodile, et de faire à la prochaine assemblée générale, un rapport sur la possibilité de faire un raccourci et sur le coût probable de cette amélioration.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 78.—ACTE pour changer le temps de la tenue de la Cour de District dans la Paroisse de Vermilion.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Qu'à dater de la passation de cette loi, les séances de la Cour de District dans la Paroisse du Vermillion, au lieu de commencer le premier lundi de Mai et de Novembre, commenceront le troisième lundi des mêmes mois, toutes lois ou dispositions de lois à ce contraires.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 79.—ACTE pour venir au secours d'Auguste Bruslé.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé à payer à Auguste Bruslé, sur son propre mandat la somme de deux cent seize piastres et dix cents, de tous fonds dans le trésor non autrement appropriés.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 8 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 80.—ACTE pour venir au secours de E. R. Wilson et H. Bry, cautions de John Williams, ex-shérif de la Paroisse de Ouachita.

Sect. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé à régler avec E. R. Wilson et H. Bry, cautions de John Williams, ex shérif de Ouachita, aux conditions suivantes, savoir: que le Trésorier fera remise aux dites cautions des intérêts arriérés, ne leur [illegible] la commission [illegible] et qu'il leur accordera un atermoiement de un, deux et trois ans [illegible] ce qu'elles doivent à l'Etat, avec six pour cent d'intérêt à partir de la passation de cet acte; *Bien entendu* que cet acte ne sortira son plein et entier effet que lorsque le consentement de toutes les parties au cautionnement à douze mois, aura été obtenu.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le Trésorier ne cancellera l'obligation à douze mois fournie par les dites cautions E. R. Wilson et H. Bry qu'au fur et à mesure que les paiemens seront faits aux échéances. Qu'à chaque paiement fait sur le dit cautionnement, le Trésorier créditera d'autant les cautions; et dans le cas où les cautions refuseraient ou négligeraient de payer à échéance les sommes dues, cet acte deviendra nul et de nul effet, et le cautionnement à douze mois sera de nouveau remis en force.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 8 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 81.—ACTE pour amender les lois relatives au revenu.

Sect. 1ère. *Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à l'avenir dans toutes les paroisses de l'Etat il sera du devoir de tous les assesseurs des taxes d'Etat et de Paroisse, de disposer leurs tableaux d'assessement de manière à exhiber distinctement la propriété assessée.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que les diverses paroisses de l'Etat jouiront du même privilège pour le paiement des taxes sur propriétés taxables dans leurs limites respectives que celui que possède actuellement l'Etat.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'à l'avenir dans tous les cas où la propriété aura été assessée conformément aux dispositions ci-dessus prescrites, et où les taxes sur la propriété n'auront pas été payées à l'époque fixée par la loi, le collecteur des taxes d'Etat ou de Paroisses aura le pouvoir et il lui est par le présent enjoint, de saisir la propriété, soit qu'elle appartienne à des résidents ou à des non-résidents, en vertu du tableau d'assessement, qui entre ses mains aura la force d'un writ d'exécution et de l'offrir en vente conformément à la manière et dans les délais prescrits pour les exécutions ordinaires, et dans le cas où la dite propriété appartiendrait à des non résidents, la saisie et vente s'effectuera contradictoirement avec l'avocat de district ou le greffier de la cour, qui représentera les non-résidents et défendra leurs intérêts et recevra à titre de compensation pour ses services cinq pour cent sur le montant de la vente.

Sect. 4me. *Et il est de plus décrété, &c.,* Que le shérif ou collecteur, suivant le cas, devra passer un acte de vente à l'acquéreur, et le propriétaire de la chose vendue aura le droit de la dégager à toute époque avant l'expiration des douze mois qui suivront la date de la vente, en payant à l'acquéreur le prix pour lequel la propriété aura été vendue, avec tous les frais et coûts d'améliorations, et huit pour cent d'intérêts sur le montant du dit prix d'achat, et en cas que l'acquéreur soit absent de la paroisse, le propriétaire aura le pouvoir de déposer le montant entre les mains du Juge de paroisse, ou du Trésorier, et de prendre son reçu pour le dit montant, lequel paiement aura l'effet de réintégrer le propriétaire (original) dans son titre, laquelle faculté de rachat s'étendra aux esclaves, aussi bien qu'aux propriétés foncières.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 82.—ACTE pour venir au secours de Uranie Anny.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que le Trésorier est et demeure autorisé et requis de payer à Uranie Anny sur son propre mandat, la somme de soixante sept piastres et cinquante sous de tout argent dans le trésor non autrement approprié.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 44.

Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. P. Ducongé, Edw. Shiff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.

On assure toute espèce de propriété contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les règlemens sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

Voyez-ceci!

JAMBON DE BŒUF ET BŒUF EPICE—Préparé expressément pour l'usage des familles, de la chair des plus beaux Bœufs, par Robt Marshall, de Cincinnati. Les capitaines de navires feront bien d'en faire l'essai. Cette viande est garantie se conserver pendant 12 mois, à vendre par CURTIS & BUDDENDORF, 7 Front Levée.

L'on peut se procurer cet article au détail, et la manière de l'apprêter, au Banc No. 9, Marché à la Viande, 1re municipalité. Robt. Marshall. 13 m—1m

Perte de Certificat.

ATTENDU qu'un certificat de trente trois actions de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée No. 744, daté 10 octobre 1841, au nom de Madame Veuve Olivier, a été égaré ou perdu—J'invite toute personne que cela pourrait intéresser, à faire valoir dans les six semaines qui suivront la date de cet avis, les raisons pour lesquelles un nouveau certificat ne serait pas émis conformément aux règlemens de la Compagnie.
Nouvelle Orléans, 16 mars 1843. D. F. GUEX, Secrétaire.
16 mars—6t

AVIS—Le soussigné devant partir pour France vers la fin d'avril prochain, prévient le public qu'il se charge spécialement de toutes réclamations relativement à l'indemnité de St. Domingue et autres, etc.
LS. DUVIGNEAUD, Avocat, Enc. Conti et Passage de la Bourse.
13 mars—1m

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 128.

LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués, et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Caledonia et Francis Depau, du Havre, les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et South Carolina, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été.

GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'étoffes très variées, savoir: double shall, double revers, simple shall, collet droit, forme chevalière, en velours, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc, uni à raies satinées, et de diverses nuances.

CRAVATES, en batiste, par à, fil d'Ecosse, coutil batiste, nouvel article, jaconat à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.

GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, do. en soie également de toutes nuances.

CALEÇONS, à corset, en toile de Flandre et de Silésie, coupe toute nouvelle, dito en tricot coton, article supérieur.

Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Pinaud.
16 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19, St Louis
1 mars

POUR OPELOUSAS. Port Barre. Le steamboat WAVE, capitaine O. E. …, mercredi … courant, à … Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOLLAIN & BELLOCQ, …
19 a

POUR LA BALIZE. Le bateau à vapeur … John E. Northrop, partira … rue St Louis, tous les samedis … A. M., pour la Balise et les habitations … Pour fret ou passage, s'adresser à JACQUES LARO…
19 mars. 71, V…

Paquebot régulier, pour Waterloo, Port-Hudson, Plaquemine et la Côte. Le beau steamer LUDA, capitaine Clark fera des voyages réguliers, durant la saison, entre la Nlle-Orléans et les ports ci-dessus, partant de la Nlle Orléans tous les mardis et samedis à … heures P. M., et de Bayou Sara, tous les mercredis … à midi.
Le Luda est entièrement neuf, et combiné pour … voyages, de manière à assurer une grande rapidité, tout en laissant beaucoup pour la sécurité et le confort. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. BONNA…, Agents, 11 St. Charles
31 jan 90

PAQUEBOT REGULIER POUR COTE, DONALDSONVILLE, Lafourche &c.—Le bateau à vapeur JUNIATA, capitaine Choate, partira de la Nouvelle-Orléans les jeudis à 10 heures du matin, et à son retour quittera Thibodeauxville les dimanches à 8 heures, et Donaldsonville les lundis matins à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à J M LANDREAUX & Co.
31 janv 11 Front Levée

POUR LAFOURCHE ET LA CÔTE. Le bateau à vapeur … MAIL, capitaine Littleton, … fait ses voyages deux fois par semaine à Donaldson, en partant de la Nouvelle Orléans, … tous les lundis et jeudi à 10 heures du matin et de Donaldson, tous les mercredi et samedi à 6 heures du matin.
Le Missouri Mail prendra du fret, bien que le bayou soit bas, en le faisant transporter le long du bayou sur des bateaux plats, aux prix les plus modérés.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. A. BRAUD & LANDRY,
13 jan—90 14 Bienville

ON a besoin d'un navire ou d'une goélette pour charger au Free Port pour New York; une goélette ne calant pas plus de 8 pieds, et d'un navire pour charger pour New York, dans la ligne paquebots entre New York et la Nouvelle Orléans.
16 m FOSDICK & BRO. 71 Camp

A VENDRE—Un brick doublé et chevillé cuivre, de 300 tonneaux ou 400 boucauts, fourni de voiles et agrès, presque neuf et ayant des cabines meublées sur le pont pour 30 passagers. Pour plus amples détails, s'adresser à FOSDICK & BRO. 74 Camp.
26 fev

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Demain soir … La barque AFTHUMP, capitaine …, ayant presque tout son chargement à bord, partira comme il est dit ci dessus. Pour fret de 50 balles ou leur encombrement, et pour passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux Légumes, ou à FOSDICK & BRO, 74 Camp.
Ce navire a de beaux aménagemens pour passagers d'entrepont, et peut en prendre 15 à 20, si l'on s'adresse de suite à bord. 18 m

POUR BOSTON—Le navire fin voilier L. H. GALE, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à NORCROSS & FOSDICK, ou à L. H. GALE, 93 Commune.
16 m

POUR NEW YORK—Le navire paquebot CLIFTON, capitaine Ingersoll, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou passage, s'adresser à J W STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette
14 mars

POUR NEW YORK—Le beau navire BARTELLE, capitaine Taylor, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. S'adresser pour la balance du fret ou passage, à LEVI H GALE, 93 Commune
11 m

POUR BOSTON—Le navire SAXON, capitaine Deane, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune
10 m

Ports d'Europe.

POUR BREME—Le navire fin voilier LUCY, capitaine Gould, partira sous peu. Pour fret de 10 boucauts de tabac, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune
16 m

POUR LIVERPOOL—Le navire BORNHOLM, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune
14 m

POUR LE HAVRE—Le paquebot fin voilier NASHVILLE, capt. Pemberton, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à F. POUTZ, 93 Douane
13 mars—40

POUR MARSEILLE—Le navire MADISON, capitaine Foster, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune
10 m

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier CHATEAUBRIAND, capitaine Laberle, est en charge pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à JENKINS & FIGLER, 7 rue Royale
P S Le Chateaubriand possède de superbes emménagements. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, 1re municipalité, poteau No 9, ou à AUG. MOLIER, rue St Louis
8 m—10

POUR LE HAVRE—Le navire français LA BELLE CREOLE, capt Toutain, partira sous peu pour le port ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à BLANCHARD, EIMER & Co, 14 Bienville

POUR LONDRES—La barque fin voilière ELIZA THORNTON, capt. Little, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou l'équivalent ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune
8 mars

POUR LE HAVRE—Le navire MEDFORD, capitaine Wilbur partira sous peu. Pour fret de 70 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune
28 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire Anglais fin voilier, ELIZABETH, capitaine Minty, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à DUNCAN KENNEDY, 52 Toulouse ou à LEVI H GALE, 93 Commune
27 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire de 1re classe THEMIS, capt. Brown, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
8 fev

[illegible] COLUMBIANA, … Barbet, du Havre … Les consignataires sont priés de … [illegible] … Levée.

La barque … [illegible] … Les consignataires … [illegible] … LEVI H. GALE, 93 Commune

[illegible] … barque Françoise PO…, … les consignataires. CHAS. DUFOUR,
14 mars 11 Conti

Les consignataires du brick AMERIKA, venant de Bordeaux, sont priés de faire leurs entrées en douane dans le délai de cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées, à leurs frais et risques, dans les magasins de la douane.
Nouvelle Orléans, le 14 mars 1843. D. LUCAS, 30 Bienville
16 m

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick Amerika ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit brick. G M LUCAS.
15 mars

La barque JACOB S. WALN, capt. Howland, de New York commencera à débarquer son chargement, demain, en face de l'hôtel de la Monnaie, 1re municipalité, les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. HULLIN & WOODRUFF,
17 m 60 Camp

NAVIRE MADISON.
Les consignataires par ce navire sont priés de passer au bureau de MM Thos. N Cazneau et Gordon Plummer, estimateurs, rue du Camp, No. 30, pour y signer le tableau de répartition. A. T. BURNLEY & Co, consignataires du navire, 60 Camp.
7 mars—10

LES MYSTERES DE PARIS ILLUSTRES.
EDITION complète et illustrée en deux beaux volumes, grand in 8o, richement reliés, chez VOR HEBERT, 149, rue de Chartres.
17 mars

LE JUIF ERRANT ILLUSTRE'.
LES onze premières livraisons du Juif Errant, par Eug Sue, et illustrées par Gavarni, sont présentement en vente chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres.
17 mars

LE JUIF ERRANT.
LA quinzième livraison du Juif Errant, par Eugène Sue, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. Edition de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres
N.B.—Il reste encore quelques exemplaires des Mystères de Paris, édition française illustrée, en deux beaux volumes.
Aussi—Quelques exemplaires en français, édition américaine en un volume. Prix $3. 17 m

LE soussigné offre en vente les articles suivants—800,000 cigares de la Havane supérieurs, Regalia, Imperiales, Canones, Cazadores, Panetelas, Bayonettes, Millar, Damas, Principe des meilleures marques; 30 balles tabac en feuille, tripes et capes, Vuelta de Abajo, 80 douz eaux minérales de Kessenger; 150 douz. Heck supérieur 1834, 25 et 27; 50 douz Madère vieux; 30 paniers champagne Napoléon; 20 do Clauzel; 300 caisses St Julien Medoc; 150 do Margaux; 40 do Sauterne; 40 do liqueurs assorties superfines; 60 do fines, 40 paniers anisette superfine; 40 de fine; 150 paniers huile d'olive.
1 mars E. JOHNS, 110 Poydras

COUTIL D'ETE—Par les derniers arrivages nous avons reçu plusieurs caisses coutil français; ainsi qu'un grand assortiment d'étoffes pour été, que nous offrons à vendre à des prix réduits. H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magasins

MOUCHOIRS Batiste—Les soussignés désirant réduire leur stock de mouchoirs batiste, les vendront à prix coûtant, en lots à la convenance des acheteurs. H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magasins

CHAPEAUX—4 caisses chapeaux soie noire de Paris—Aussi—4 caisses chapeaux gris poil ras et castor, qu'il vendront à bonne composition pour clore une facture, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magasins

Toile! Toile! Toile!
LES soussignés ont un assortiment superbe de toile d'Irlande pour famille, à vendre à bon marché à la pièce et demi-pièce, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
20 fev 21 Magasins

SUCRE de Boston raffiné—En pains, en morceaux et en poudre—90 caisses sucre blanc de la Havane; 150 sacs café Java du vieux gouvernement; 500 paquets thé poudre à canon, impérial, Peuchong, &c; 100 caisses blanc de baleine; 100 caisses savon de Boston et Cincinnati; 200 barriques riz de Charleston; 200 tambours figues de Smyrne; 500 barriques clous de Boston; 150 sacs poivre de Sumatra; 25000 sacs en pièce de la contenance de 1 1/2 à 3 boisseaux; maquereaux No. 1, en barils et en caisses; 100,000 cigares imitation principe; 20 surons indigo Carracas; saleratus; amidon; casse; chocolat; pieaux peintures, &c. &c. à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
28 jan 40 rue Gravier

EN débarquement du navire Eleonore, de Liverpool:
10 caisses jaconats nouveau goût;
10 caisses ginghams rayés et unis;
3 balles brin blanc;
6 caisses bretagnes;
6 balles toile à drap;
10 caisses coton à coudre, Farquharson, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52 Toulouse
6 m

RUH, Pharmacien, de retour de France, a l'honneur de prévenir ses connaissances qu'il a établi une Pharmacie dans la maison qu'il occupait anciennement, encoignure Dauphine et Hôpital, et qu'il ne négligera rien pour s'attirer et mériter de nouveau la confiance des médecins et de la nombreuse clientelle.
10 mars—15f

A LOUER—Dans le fond du Magasin No 141 rue des Magasins, une MAISON en briques, à deux étages, ainsi que l'usage d'une cour spacieuse, faisant partie de la propriété. Pour plus amples détails s'adresser à H DITTRICH,
13 m 28 Poydras

A LOUER
Cette JOLIE MAISON en briques, à deux étages, avec Cuisine et Ecurie, également à deux étages située Seconde Municipalité, rue St. Pierre, entre Commune et Gravier, côté S. E. S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE,
7 fév 49 Commune

A VENDRE, en débarquement du navire Amerika—25 quarts et 25 huitièmes pipes eau de vie de Cognac 3ème preuve, de J J Dupuy, par JORDY & BRASIER,
16 m 10 Conti

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 30 St Louis
7 mars

… a l'honneur d'… vient d'ouvrir … favorisent de leur patronage … Le service … ne laisseront rien à désirer.
DIMANCHE, 26 MARS 18…
GRAND BAL GRA…
19 mars—6

Bal des Pères de F…
A UNE assemblée des souscripteurs … Washington Armory, il a été résolu … lieu le vendredi 26 de ce mois.
DIRECTEURS:
*J. W. Behen, J. G…
*F. Schmitt, *H. G…
H. Lockett, …
*A. B. Bein, …
O. W. Squires, …
*J. B. Walton, …
J. M. Gould, …
J. M. Fernandez.
Les souscripteurs sont priés d'envoyer … vation à la salle de bal. Les directeurs … premier dimanche, seize courant, à une …
11 mars

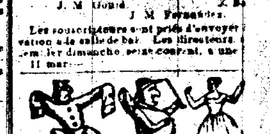

SALLE D'ORLEA…
GRAND BAL PARE ET …
P. A. DUBORD a l'honneur de prév… public en général, qu'il continuera … de la Salle d'Orléans, et que ces Bals … LUNDI, MERCREDI et VE…
Rien ne sera épargné pour rendre … meilleurs lieux d'amusemens en ville.
L'orchestre sera composé des meilleurs … ville.
27 dec P. A. DUB…

SALLE DE BAL WASH…
GRAND BAL PARE ET …
Rue St. Philippe, entre celles Re…
LE Directeur informe respectueusement le public en général, que cette Salle … ment réparée, sera ouverte tous les … et SAMEDI, pendant la saison.
Tous les DIMANCHES, Il y aura Bal … mes de couleur.
Entrée—Cavaliers, $1; Dames … GEORGE STEIN…

AUTOMATE…
UN MAGNIFIQUE AUTOMATE qui … de Paris, peut être vu … heures à midi, et de 3 heures à … heures … du café … Prix d'entrée … 25 cents.

VENTES A L'ENC…

PAR M. BARNETT J…
Vente de propriétés de valeur …
SAMEDI, 25 mars, à midi, il sera offert à la rotonde de la Bourse St Louis, les … ci après décrits, savoir:
No 1—UN LOT DE TERRE situé … des rues St Louis et Bourgogne, … 6 pouces et 7 lignes de face … 83 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur … SON à trois étages qui s'y trouve. La dite … à raison de $660 par mois.
No 2—UN LOT DE TERRE adjoignant … rue St Louis, … Cette propriété est louée $680 par mois.
No 3—UN LOT DE TERRE situé rue … celles de Chartres et Exchange Place, … 6 pouces de face, … pieds de profondeur, avec le MAGASIN à … briques, qui s'y trouve—Cette propriété est …
No 4—UN LOT DE TERRE situé à l'… [illegible]
No 5—UN LOT DE TERRE … [illegible]
No 6—UN LOT DE TERRE … [illegible]
No. 7—UN LOT DE TERRE … Conti et Bourbon, … avec une MAISON … [illegible]
No. 8—UN LOT DE TERRE adjoignant … sur la rue Conti, et mesurant 25 pieds 11 pouces … sur 72 pieds 9 pouces, avec une MAISON … en briques, qui s'y trouve. Cette propriété … $840 par an.
No. 9—UN LOT DE TERRE adjoignant … sur la rue Conti mesurant 27 pieds et 7 lignes … 9 pouces de profondeur, avec une MAISON … à trois étages qui s'y trouve. Cette propriété … par an.
No. 10—UN LOT DE TERRE adjoignant … sur la rue Conti, et mesurant 27 pieds et 7 … pieds 9 pouces de profondeur; avec une MAI… ques et à trois étages. Cette propriété est lo…
No. 11—UN LOT DE TERRE adjoignant … sur la rue Conti, et mesurant 26 pieds 10 pouces … sur 73 pieds et 9 pouces de profondeur; avec u… en briques et à trois étages qui s'y trouve. C… est louée $700 par an.
No. 12—DEUX LOTS DE TERRE situés à … des rues Moralès et St Antoine, (3me Municipalité) mesurant ensemble 64 pieds 11 pouces et 3 lignes de … St. Antoine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 li… Moralès; avec les DEUX MAISONS en bri… trouvent. Cette propriété est louée $320 par …
No. 13—TROIS LOTS DE TERRE situés à … des rues Esplanade et Craps, savoir, le No. 1 … pieds 3 pouces et demi à la rue de l'Esplanade … pouces et 6 lignes de profondeur, face à la … avec la MAISON qui s'y trouve
Le No. 2, mesure 35 pieds 3 pouces et de … l'Esplanade, sur 76 pieds, 6 pouces et 5 lignes … deur.
Le No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue … pieds 7 pouces de profondeur; avec une MA… étages qui s'y trouve.
Les trois lots ci dessus désignés sont suje… d'un intérêt annuel de six pour cent sur $4… sième Municipalité. Les acquéreurs auront … ce à assumer le paiement de $733.33 1/3 … lot.
No. 14—UN LOT DE TERRE rue Mor… rues Piété et Désirée, mesurant 30 pieds de … pieds de profondeur, avec les EDIFICES q…
No. 15—UN LOT DE TERRE adjoignant … mesurant 32 pieds 4 pouces de face sur 12… fondeur.
No. 16—UN LOT DE TERRE adjoignant … mesurant 32 pieds 6 pouces de face sur 121 … fondeur, et 32 pieds 5 pouces sur la ligne de …
No. 17—UN LOT DE TERRE adjoignant … mesurant 32 pieds 6 pouces de face, sur 123 … fondeur, et 32 pieds 6 pouces sur la ligne d…
No. 18—UN LOT DE TERRE adjoignant … mesurant 31 pieds 9 pouces de face, sur 12… fondeur.
No. 19—UN LOT DE TERRE adjoignant … mesurant 31 pieds de face, sur 121 pieds … face à la rue Piété.
CONDITIONS—Un tiers comptant, et le … 18 mois, en billets divisés en sommes égales … satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à … Si les billets ne sont pas payés à échéance … un intérêt de huit pour cent, sans accorder … prolonger les paiements.
Les actes de vente par devant Félix Grim… blic, aux frais des acquéreurs.
N B. Les plans de ces propriétés, tirés … député arpenteur des Etats Unis, seront … Bourse St Louis, quelques jours avant la ve…
11 mars—11f

QUARTIERS-GENERAUX 1ère … Nlle Orléans, 1er …
ORDRE No. 2
1. Une élection d'un brigadier général pour la … de la 1re division de la Milice de la Louisiane, … mardi, 20 Mars courant, pour remplir ce … H. B. Trist, dont la commission est expirée …
2. Les polls seront ouverts à Donaldsonville … heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M. … lance du brigadier colonel W. W. Pugh … du lieutenant colonel V. Arment, commandant … lon du régiment.
3. S'il arrivait que quelque régiment … corps de brigade ne fasse point … l'élection, des officiers … mandant ordonnera … lesquels lorsqu'ils seront élus, voteront pour … état major.
Par ordre de John E. Lewis, major général … la 1re division de milice de l'Etat de la Louisiane … STE-COLOMBE D…
3 Mars. A de…

EN débarquement du navire Concord … riko, venant de Bordeaux:
18 quarts et demi pipes eau de vie 4me preuve …
12 balles bouchons de … chaque,
20 paniers quinquet l'Angers, 20 caisses …
de vie, 100 rames papier à lettres français,
70 caisses liqueurs … 12 et 1/4 de bouteilles …
150 caisses vin rouge avec étiquettes et capsules …
50 do do supérieur St Julien de …
95 caisses prunes …
Aussi:—Débarquant du brick Titi, de la … caisses chocolat espagnol, à vendre par RAYMOND CAMUZAC, 24 V…
15 mars

CHAMPAGNE supérieur—Les soussignés, … de MM. le marquis de Massano et de Loma… taires de vignes des meilleurs crus de la … ont en magasin, d'importation directe de ces … 100 paniers champagne, Tissey, 1re qualité (demi…
100 dito do qualité supérieure
50 do do Ay, 1re qualité
50 do do Verzenay do
50 do do do supérieur
15 mars JORDY & BRASIER

LIQUEURS assorties—Absynthe, Marasquin et anisette, à vendre par JORDY & BRAS…
15 mars

PRUNEAUX—Bouteilles et capes à … en paniers, à vendre par JORDY & …
15 mars

VIN BLANC—25 tierçons, bon vin de Bo… par JORDY & B…
15 mars

MIEL—… barriques en débarquement … la Havane, à vendre par E. TROSOROS, 20 Vie…